

Argancy

ViaMMXX

Fouilles archéologiques préventives : voyage dans le temps pour les élèves de l'école élémentaire.



N 96
Juillet 2019



XCVI
Juli MMXIX

Sommaire

Conseil municipal du 29 mars 2019	4	Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz	29
Conseil municipal du 26 avril 2019	10	Financement des activités scolaires et extrascolaires	
Services techniques	13	Accueil périscolaire	30
Fleurir et embellir		2 nouveaux visages	
Travaux	14	Les activités du trimestre	
Réhabilitation 5 rue de Bussière		Rentrée 2019 : nouveaux horaires	
Nouveaux columbarium		Bibliothèque	31
Des hirondelles dans les nouveaux nids		Présentation du catalogue numérique	
Actualités	16	E.I.M.D.	32
Fouilles archéologiques préventives		9° week-end culturel	
Vivre à Argancy	18	Concert rock Vents d'Est	
Il pleut du diamant à Argancy		Environnement	34
Don du sang		Zéro déchet - étape 2 : consommer moins	
Nettoyage de printemps		Lingettes : la terreur des stations d'épuration	
Collecte des Restos du cœur		Naissances à l'étang chocolat	
Troc aux plantes		Frelon asiatique	
8 mai à Chailly-lès-Ennery		Rives de Moselle	37
Communion en l'Eglise Saint Laurent		Application Rivelo	
Le club « La joie de vivre » cesse ses activités		Démarchage frauduleux	
Elections européennes : implication des jeunes		A savoir	38
A vos agendas	24	Un trésor dans son jardin : à qui appartient-il ?	
Fête nationale à Ennery		Police intercommunale	39
Organisation de formation aux 1 ^{er} secours		Prévention de la canicule	39
Sportifs à l'honneur	25	Urbanisme	40
Vice-champion de Moselle de pétanque		Un artiste lorrain par bulletin	42
Les voiles de Metz-Olgy		Claude Gelée « dit le Lorrain »	
Match de baseball « Elite » à Argancy			
Les associations et vous	26		
Les 30 ans d'Argancy Pétanque			
Groupe scolaire	27		
Equitation à la maternelle			
Sortie cinéma			
Sortie au Parc de Sainte Croix			
Semaine des maths à l'école élémentaire			
Visite du barrage d'Argancy			
Nouvelle organisation de la rentrée			

Argancy abonné à Illiwap



D'après les statistiques, 68 personnes seulement se seraient connectées à ILLIWAP depuis l'abonnement communal (cf : bulletin 95).

Alors, à vos téléphones :

Télécharger l'application ILLIWAP. **C'est gratuit, sans publicité et sans inscription** des utilisateurs.

Une fois téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

puis noter :

Argancy

Vous serez alors informés, en temps réel, de toutes les informations importantes de la commune.



2014 – 2020 : c'est pour ces 6 années que l'équipe municipale dont je fais partie, a été élue. Le temps passe si vite que nous arrivons déjà, dans quelques mois, au terme du mandat.

Que de gens rencontrés, de choses réalisées petites ou grandes, visibles ou non, mais toujours dans le souci du bien faire.

Je me suis investie dans de nombreuses commissions municipales dont l'information afin que chacun soit au fait de ce qui se passe dans la commune, tant par le biais du bulletin trimestriel, que du site internet ou tout dernièrement de l'application ILLIWAP.

Tous ces outils de communication, différents les uns des autres, permettent à chacun d'avoir à tout moment, l'information souhaitée, sans perdre de vue aussi, qu'un simple passage en mairie peut souvent répondre à tout questionnement.

Alors merci à tous les lecteurs de ces différents supports, pour leurs encouragements et que dire à ceux et celles qui ne prennent pas le temps de s'y intéresser, si ce n'est : pensez-y !

La convivialité rencontrée autour de vous tous, lors des manifestations organisées par le comité de gestion des fêtes de la mairie que je préside (repas des anciens, manifestation des vœux du maire, les 90 ans, les noces d'or et de diamant, les nouveaux arrivants, les médaillés du travail, les nouveau-nés, les maisons fleuries, les fêtes des 8 mai et 11 novembre, la Saint Nicolas, etc...), les Insolivres, les relations avec le collège et le groupe scolaire, sont si riches en émotion qu'elles permettent de continuer quand parfois la lassitude gagne.

L'urbanisme et notamment les suivis des trois importants chantiers que sont les réhabilitations des 5 et 7 rue de Bussière ainsi que l'agrandissement de la mairie, demandent beaucoup d'énergie et de temps pour mener à bien ces projets qui, in fine, apporteront à la commune une manne financière non négligeable et la rendront encore plus attractive.

La commune d'ARGANCY est, par sa situation géographique, une commune attrayante ; son cadre de vie, ses écoles, son périscolaire, sa magnifique bibliothèque, son école de musique intercommunale, ses nombreuses associations, sa zone naturelle sensible en font un lieu où il fait bon vivre.

Je suis fière d'y habiter et d'y être à votre service.

Enfin et pour clore cet édit, permettez-moi de vous souhaiter à tous d'excellentes vacances.

Jocelyne EMMENDOERFFER
1ère Adjointe au maire

Provision CRFP (Contribution pour le Redressement des Finances Publiques)

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal que la commune n'a pas procédé ni en 2017, ni en 2018, au mandatement au compte 73916 de la somme de 10 813 €, prélevée par l'État sur les versements effectués au titre des contributions directes et qu'elle contestera la contribution de 2019, également d'un montant de 10 813 €. La commune a attaqué la décision de l'État devant le tribunal administratif ; l'affaire est actuellement pendante devant ce même Tribunal et, de ce fait, la Contribution pour le Redressement des Finances Publiques est toujours due. En vertu du principe comptable de prudence, les collectivités doivent constituer dès l'ouverture d'un contentieux en première instance, une provision à hauteur du montant estimé par la collectivité de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'instruction M14 relative à la comptabilité des communes,

Vu l'article L-2321-2 code général des collectivités territoriales

Décide, à l'unanimité :

- de comptabiliser les provisions en mode semi-budgétaire pendant toute la durée du mandat (régime de droit commun).
- de prévoir au budget de l'année 2019, le montant des provisions comptabilisées au titre « risques et charges de fonctionnement courant » (article 6815) à hauteur de 32 439 € (année 2017+ 2018+2019).

Compte administratif 2018

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente les comptes de l'année 2018.

1 - Fonctionnement :

a) Recettes :	2 376 533,17 €	
	(1 578 065,51 - exercice 2018 + 798 467,66 - report 2017)	
b) Dépenses :	1 191 833,03 €	
	Résultat (a-b) :	1 184 700,14 €

2 - Investissement :

a) Recettes :	1 725 348,58 €	
	(242 464,67 - exercice 2018 + 1 482 883,91 - report 2017)	
b) Dépenses :	670 711,62 €	
	Résultat (a-b) :	1 054 636,96 €

3 - Restes à réaliser :

a) Recettes :	0	
b) Dépenses :	1 730 149,49 €	

4 - Besoin de financement :

a) Résultat investissement :	1 054 636,96 €	
b) Report :	-1 730 149,49 €	
	Résultat (a+b)	- 675 512,53 €

5 - Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :

a) Résultat de fonctionnement :	1 184 700,14 €	
b) Résultat besoin de financement :	675 512,53 €	
	Résultat (a-b)	509 187,61 €

Affectation du résultat de l'exercice

002 Report fonctionnement (5)

Recettes de fonctionnement : 509 187,61 €

001 Résultat investissement (2)

Recettes d'investissement : 1 054 636,96 €

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2018 et donne quitus à M. le maire pour la gestion financière des comptes 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, par 13 voix pour (Monsieur le maire ne pouvant délibérer sur le compte administratif), le compte administratif 2018 ainsi présenté.

Compte de gestion 2018

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2018 des opérations financières de la commune d'Argancy, compte établi par M. Marc Villibord, receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2018 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2018, à l'unanimité, donne quitus à M. Marc Villibord, Receveur Municipal, chargé du suivi des comptes de la commune d'Argancy.

Affectation du résultat

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2018 et statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 184 700,14 €. Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice	+ 386 232,48 €
B) Résultat antérieur reporté	+ 798 467,66 €
C) Résultat à affecter	
• A + B (hors restes à réaliser)	+ 1 184 700,14 €
D) Solde d'exécution d'investissement	
• Excédent (excédent de financement R001)	+ 1 054 636,96 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	
• Besoin de financement	- 1 730 149 49 €
F) Besoin de financement = D + E	- 675 512,53 €

Décision d'affectation

Affectation en réserve R1068 en investissement :	675 512,53 €
Report en fonctionnement R002 :	509 187,61 €
(Résultat à affecter ligne C moins Réserve ci-dessus)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2018 ainsi présentée.

Budget 2019

M. Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente le budget 2019.

Section de fonctionnement

• Dépenses prévues	2 064 236,61 €
• Dont virement à la section investissement	578 000,00 €
• Recettes prévues	2 064 236,61 €
• Dont excédent 2018	509 187,61 €

Section d'investissement

• Dépenses prévues	2 485 815,73 €
• Recettes prévues	2 485 815,73 €

Le conseil municipal, après examen, approuve à l'unanimité le budget 2019 ainsi présenté, charge M. le maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy et remercie le travail accompli par Mme Marie-Christine Haller, adjoint administratif en charge des finances.



Subventions

Mme Marie-Thérèse Perrin, adjointe au maire, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

• A.C.M.F.	700,00 €
• A.P.E.I.	1 400,00 €
• Argancy pétanque	1 500,00 €
• Association des cavaliers propriétaires	1 000,00 € (200+800)
• Amicale de pêche	1 200,00 €
• Amicale des donateurs de sang	500,00 €
• Amicale du personnel	4 498,00 €
• Bootleggers	3 000,00 €
• Colombophile	400,00 €
• Collège Paul Verlaine	500,00 €
• Comité de gestion	10 000,00 €
• CYVM	3 300,00 € (2 500+800)
• Ecole Buissonnière	500,00 €
• Familles Rurales	Sous réserve de projet en 2019
• Interassociation	300,00 €
• Les félins	200,00 €
• Loisirs et partage	300,00 €
	(sous réserve d'informations complémentaires)
• Rugby Loisirs	1 200,00 € (400+800)
• Tennis Club D'Argancy	3 500,00 €
• une rose un espoir	200,00 €
• U.S. Argancy	2 500,00 €
• Vie libre	200,00 €
• Ecole Intercommunale de musique	9 657,85 €
• Orchestre d'harmonie intercommunal	2 118,51 €
• Total	48 674,36 €

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 5 abstentions, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2019 et charge M. le maire d'appliquer cette décision.

Taxes communales

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. Elle précise que la situation financière de la commune ne requière pas cette année une augmentation des taxes communales.

De ce fait, les taux restent identiques à ceux de 2018.

Taxe d'habitation : 9,20 %

Taxe foncière bâtie : 9,04 %

Taxe foncière non bâtie : 36,77 %

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide à l'unanimité de maintenir pour 2019 les mêmes taux que 2018. M. Laurent Arnoux et Mme Anne Zannol, conseillers municipaux, quittent la séance à 19 h 40 pour raisons personnelles.



Réhabilitation d'un bâtiment existant en locaux professionnels

Avenant n° 1

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n° 1 au marché « réhabilitation d'un bâtiment existant (centre socio-culturel) en locaux professionnels » établi par Mme Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

- Titulaire du marché : SA Hoffmann de Thionville
 - choix de commandes des volets roulants en filaire pour un montant de 866,88 € HT
 - changement du réseau d'électricité du sous-sol pour mise en conformité 739,04 € HT
- Montant initial du marché : 47 652,00 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 1 605,92 € HT
- Nouveau montant du marché : 49 257,92 € HT

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge M. le maire de son application.

Avenant n° 2

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n° 2 au marché « réhabilitation d'un bâtiment existant (centre socio-culturel) en locaux professionnels » établi par Mme Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite à la modification apportée suivante :

- Titulaire du marché : Eco Ferm Sasu d'Amnéville
 - Reprise de calfeutrement de 5 châssis pour un montant de 1 046,00 € HT
- Montant initial du marché : 12 959,50 € HT
- Montant de l'avenant n° 2 : 1 046,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 14 005,50 € HT

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant et charge M. le maire de son application.

Avenant n° 3

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n° 3 au marché « réhabilitation d'un bâtiment existant (centre socio-culturel) en locaux professionnels » établi par Madame Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite à la modification apportée suivante :

- Titulaire du marché : SA Hoffmann de Thionville
 - Mise en conformité du local EAS – éclairage secours pour un montant de 562,16 € HT
- Montant initial du marché : 47 652,00 € HT
- Montant du marché après avenant n° 1 : 49 257,92 € HT
- Montant de l'avenant n° 3 : 562,16 € HT
- Nouveau montant du marché : 49 820,08 € HT

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, accepte cet avenant. Charge Monsieur le maire de son application.

Appel d'offres pour la transformation et l'extension de la mairie et la création de logements

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal qu'il convient de faire un rectificatif de la délibération du 7 décembre dernier « résultats de l'appel d'offres pour la transformation et l'extension de la mairie et création de logements ». Il a été constaté une inversion de chiffres dans la colonne « montant HT ».

Il s'agit des lots 8 et 8 bis dont l'entreprise retenue est MEA & MERTZ.

Il faut donc lire :

N°	Lot	Entreprise	Montant H.T.
8	Chauffage ventilation	MEA & MERTZ	23 900,00 €
8 bis	Plomberie sanitaire	MEA & Mertz	20 500,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette rectification.

Transfert des déclarations préalables pour instruction à la communauté de communes « Rives de Moselle »

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, rappelle qu'une convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme a été conclue avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle » en date du 1^{er} juillet 2015.

Cette convention distingue notamment les autorisations et actes dont l'instruction est assurée par la Communauté de Communes de ceux dont l'instruction incombe à la commune (déclarations préalables et certificats d'urbanisme informatifs principalement).

Par avenant en date du 29 août 2016, il a été décidé de confier également l'instruction des autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant à « Rives de Moselle ».

Suite aux nombreuses évolutions législatives accroissant les difficultés inhérentes à l'instruction des autorisations d'urbanisme, Madame Emmendoerffer propose au conseil municipal de transmettre l'instruction des déclarations préalables à la Communauté de Communes « Rives de Moselle » par la passation d'un second avenant à la convention susmentionnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le transfert de l'instruction des déclarations préalables au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- d'approuver la passation d'un avenant à la convention de mise à disposition du service mutualisé entre la Communauté de Communes « Rives de Moselle » et la commune,
- d'autoriser M. le maire à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Remplacement d'un tracteur

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer un tracteur devenu vieillissant.

Deux devis ont été établis :

- Tracteur Shibaura de chez Ackermann à Morhange pour un montant de : 17 500,00 € HT
- Tracteur Kubota de chez Rocha à Jouy aux Arches pour un montant de : 21 892,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat d'un tracteur et décide de retenir la société Rocha de Jouy aux Arches. M. le maire est chargé de procéder à cet achat.

Emplois d'été

Conformément aux années précédentes, Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place. Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

Mme Danièle Reymond, conseillère municipale, rédigera une charte proposée à la signature de chaque candidat.

M. le maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Approbation du rapport de la CLECT - modification des attributions de compensation

Rapport

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 13 février 2019, a examiné les éléments relatifs aux transferts des charges suivantes :

- la compétence « eaux pluviales »,
- la prestation de vérification des poteaux incendie
- la compétence « gens du voyage » (aire d'accueil de Mondelange)
- GEMAPI (charges transférées de l'emprunt de la digue de Hauconcourt).

Le conseil municipal a à se prononcer sur les conclusions de la commission.

Motion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu le rapport de la réunion du 13 février 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées convoquée pour examiner les éléments relatifs aux transferts de charges citées ci-dessus ;

Vu les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'établissent comme suit :

Compétence Eaux Pluviales :

A l'unanimité, les membres de la CLECT décident que les dépenses arrêtées à 269 419,47 € (réparties entre les communes concernées) seront déduites à compter de l'année 2019 des attributions de compensation communales avec un étalement sur quatre années ;

Vérification des bornes incendies

Evaluation des recettes provenant de la différence entre

la diminution de la contribution au SDIS et le coût du contrôle des bornes incendies :

A l'unanimité, les membres de la CLECT décident que l'excédent de 3 € par borne (différence entre la diminution de la contribution des collectivités de 13 € par borne et par an et le coût de contrôle de 10 € par borne et par an) ne donne pas lieu à une augmentation des attributions de compensation communales.

Compétence Gens du voyage : aire d'accueil de Mondelange :

A l'unanimité, les membres de la CLECT décident de soustraire annuellement de l'attribution de compensation de la commune de Mondelange la somme de 25 902,39 € (charge annuelle résiduelle de l'emprunt souscrit par la commune de Mondelange pour la période 2019 à 2034 pour financer les investissements nécessaires à la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage) jusqu'au 31 décembre 2034.

Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations – Charges transférées de l'emprunt de la digue de Hauconcourt :

A l'unanimité, les membres de la CLECT décident d'interrompre la ponction annuelle de 119 873 € (charge annuelle lissée de l'emprunt souscrit par ladite commune pour la construction d'une digue) sur l'attribution de compensation de la commune de Hauconcourt à compter de l'année 2037, première année pleine d'extinction dudit prêt.

Approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 13/02/2019 modifiant comme suit les attributions de compensation (A.C.) :

Communes	Charges eaux pluviales	Charges eaux pluviales lissées sur 4 ans	Charges emprunt aire accueil gens voyages Mondelange jusqu'en 2034	Charges emprunt digue Hauconcourt jusqu'en 2036	AC 2019 applicable	AC 2019 révisée	AC 2020, 2021 et 2022 applicables	AC 2020, 2021 et 2022 révisées	AC 2023 et années suivantes applicables	AC 2035 et 2036 applicables	AC 2037 et années suivantes applicables
Argancy	4 206,40	1 051,60			554 992,00	553 940,40	554 992,00	553 940,40	554 992,00	554 992,00	554 992,00
Antilly	398,19	99,55			21 775,00	21 675,45	21 775,00	21 675,45	21 775,00	21 775,00	21 775,00
Ay sur Moselle	3 974,92	993,73			531 218,00	530 224,27	531 218,00	530 224,27	531 218,00	531 218,00	531 218,00
Chailly les Ennery	2 496,36	624,09			105 722,00	105 097,91	105 722,00	105 097,91	105 722,00	105 722,00	105 722,00
Charly Oradour	7 042,28	1 760,57			135 399,00	133 638,43	135 399,00	133 638,43	135 399,00	135 399,00	135 399,00
Ennery	236,50	59,13			1 354 264,00	1 354 204,88	1 354 264,00	1 354 204,88	1 354 264,00	1 354 264,00	1 354 264,00
Fèves	2 903,03	725,76			349 388,00	348 662,24	349 388,00	348 662,24	349 388,00	349 388,00	349 388,00
Flévy	2 490,31	622,58			307 147,00	306 524,42	307 147,00	306 524,42	307 147,00	307 147,00	307 147,00
Gandrange	31 575,00	7 893,75			1 316 816,00	1 308 922,25	1 316 816,00	1 308 922,25	1 316 816,00	1 316 816,00	1 316 816,00
Hagondange					3 530 529,00	3 530 529,00	3 530 529,00	3 530 529,00	3 530 529,00	3 530 529,00	3 530 529,00
Hauconcourt				119 873,00	1 088 447,00	1 088 447,00	1 208 320,00	1 208 320,00	1 208 320,00	1 208 320,00	1 328 193,00
Maizières les Metz	98 497,34	24 624,34			3 962 675,00	3 938 050,67	3 962 675,00	3 938 050,67	3 962 675,00	3 962 675,00	3 962 675,00
Malroy	2 122,68	530,67			114 686,00	114 155,33	114 686,00	114 155,33	114 686,00	114 686,00	114 686,00
Mondelange	74 093,65	18 523,41	25 902,39		1 680 210,00	1 635 784,20	1 680 210,00	1 635 784,20	1 654 307,61	1 680 210,00	1 680 210,00
Norroy le Veneur					289 124,00	289 124,00	289 124,00	289 124,00	289 124,00	289 124,00	289 124,00
Plesnois	1 966,05	491,51			235 752,00	235 260,49	235 752,00	235 260,49	235 752,00	235 752,00	235 752,00
Richemont	29 248,68	7 312,17			894 952,00	887 639,83	894 952,00	887 639,83	894 952,00	894 952,00	894 952,00
Semécourt	5 290,26	1 322,57			657 426,00	656 103,44	657 426,00	656 103,44	657 426,00	657 426,00	657 426,00
Talange					1 293 246,00	1 293 246,00	1 293 246,00	1 293 246,00	1 293 246,00	1 293 246,00	1 293 246,00
Trémery	2 877,82	719,46			673 443,00	672 723,55	673 443,00	672 723,55	673 443,00	673 443,00	673 443,00
	269 419,47	67 354,87			19 097 211,00	19 003 953,74	19 217 084,00	19 123 826,74	19 191 181,61	19 217 084,00	19 336 957,00

Protection fonctionnelle du maire

Affaire n° 1

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal que M. le maire sollicite la protection fonctionnelle en raison des poursuites pénales engagées à l'encontre de M. Gérard CARMIER.

C'est au titre de ses fonctions de maire qu'une plainte a été déposée et enregistrée sous le numéro 15602/00181/2019, en date du 29 janvier 2019, par M. le maire et est en cours d'instruction auprès de M. le Procureur de la République de Metz.

Dans ces conditions, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-34 du code général des collectivités territoriales et considérant que la commune est tenue d'accorder sa protection à l'élu qui a engagé des poursuites pénales à l'occasion de faits accomplis dans l'exercice de ses fonctions n'ayant pas le caractère de faute détachable, il vous est proposé d'accorder à M. le maire le bénéfice de la protection fonctionnelle sollicitée.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder la protection fonctionnelle sollicitée par M. le maire,
- accepter de prendre en charge sur le budget communal, les frais et honoraires de l'avocat assurant la défense de ses intérêts,
- dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

Adoptée à l'unanimité.

Affaire n° 2

En complément de l'affaire n°1, Mme Jocelyne Emmendoerffer informe également le conseil municipal qu'une citation directe à l'encontre de Mesdames Sylvie Lerasle et Valérie Carmier est déposée au Tribunal Correctionnel de Metz pour diffamation et injures.

Dans ces conditions, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-34 du code général des collectivités territoriales et considérant que la commune est tenue d'accorder sa protection à l'élu qui a engagé des poursuites pénales à l'occasion de faits accomplis dans l'exercice de ses fonctions n'ayant pas le caractère de faute détachable, il vous est proposé d'accorder à Monsieur le maire le bénéfice de la protection fonctionnelle sollicitée.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder la protection fonctionnelle sollicitée par M. le maire,
- accepter de prendre en charge sur le budget communal, les frais et honoraires de l'avocat assurant la défense de ses intérêts,
- dire que les crédits sont inscrits au budget communal.

Adoptée à l'unanimité.



Commission « Mobilité » de Rives de Moselle

M. le maire demande l'avis à son conseil municipal sur le compte-rendu de la commission « mobilité » de la communauté de communes « Rives de Moselle ».

Les points évoqués en commission sont les suivants :

- dossier création d'un équipement fluvial sur le canal de Talange

M. le maire informe le conseil municipal d'un projet de création d'un équipement fluvial sur le canal de Talange. Au vu du coût réel de cet équipement, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable en expliquant que cette dépense pourrait servir à mettre en place des transports afin de favoriser le déplacement des personnes des petites communes de Rives de Moselle.

Pour ces 2 points :

- Présentation par l'AGURAM de l'état d'avancement du Schéma Directeur des Mobilités
- Présentation des fiches PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) volet Mobilités

Les membres du conseil municipal étudieront les propositions faites et donneront leur avis prochainement.

Réhabilitation d'un bâtiment existant en logements : avenant n° 1

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n° 1 au contrat de cotraitance du 15 décembre 2017 établi par Mme Julie Jaeger, architecte, concernant le marché « réhabilitation d'un bâtiment existant, une maison de village, en logements ».

Il s'agit d'un avenant de régularisation au marché de base établi après des modifications du programme, de certaines prestations du projet et consultation des entreprises.

L'estimation du coût provisionnel des travaux est révisée à la somme de 787 581,81 € HT et par conséquent la rémunération du bureau d'étude I.T.C. Moselle, cotraitant 2, est révisée suivant les modalités qui suivent :

Nouveaux honoraires : 15 200,32 € HT
soit 1,93 % du montant final HT des travaux

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Danièle Reymond et Anne Zannol), accepte cet avenant. Charge Monsieur le maire de son application.

Réhabilitation d'un bâtiment existant en logements : avenant n° 3

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, informe le conseil municipal de l'avenant n° 3 au contrat d'architecte du 06 janvier 2017 établi par Mme Julie Jaeger, architecte, concernant le marché « réhabilitation d'un bâtiment existant, une maison de village, en logements ».

Il s'agit d'un avenant de régularisation au marché de base établi après des modifications du programme, de certaines prestations du projet et consultation des entreprises.

L'estimation du coût provisionnel des travaux est révisée à la somme de 787 581,81 € HT.

Nouveaux honoraires : 55 682,03 € HT
soit 7,07 % du montant final HT des travaux

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Danièle Reymond et Anne Zannol), accepte cet avenant. Charge Monsieur le maire de son application.

Promesse unilatérale de vente SANEF - Autoroute A4 : contournement nord-est de Metz

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'une promesse unilatérale de vente regroupant l'ensemble des emprises nécessaires au projet « autoroute A4 – contournement Nord Est de Metz » porté par la SANEF.

M. le maire énumère les parcelles dont la commune est propriétaire pour avis et validation du conseil. Il précise également avoir fait intégrer dans les conditions générales « un droit de priorité » leur assurant qu'en cas de revente par la SANEF, il sera fait application du droit de propriété à l'ancien propriétaire ou ses ayants-droits conformément à l'article L 424-2 du code de l'expropriation.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à vendre l'ensemble des parcelles à l'Etat (ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable) représenté par la Société SANEF par la signature de la promesse de vente.

Ouverture de postes

M. le maire propose au conseil municipal deux ouvertures de postes suite aux avancements de grade accordés par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Moselle du 7 février 2019.

En date du 05 juin 2019 :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps non complet : 20 h/semaine

En date du 1^{er} septembre 2019 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les ouvertures de postes demandées et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

Révision des subventions

M. le maire informe le conseil municipal de sa rencontre, en date du 23 avril dernier, avec les représentants de trois associations pour lesquelles des renseignements complémentaires ont été demandés suite au dernier conseil municipal.

A l'appui des renseignements fournis, le conseil municipal décide de réviser et de verser les subventions demandées comme suit :

- par 13 voix pour et une abstention (Justin Lesage), l'association « familles rurales » se voit allouer une subvention de 300 € qui sera versée au dépôt des justificatifs demandés,
- à l'unanimité, l'association « Interassociation » se voit allouer une subvention complémentaire de 700 €, ce qui porte à 1 000 € la subvention de 2019,
- à l'unanimité, l'association « Loisirs et partage » se voit allouer une subvention complémentaire de 700 € ce qui porte à 1 000 € la subvention de 2019.

Fixation du prix du m² des loyers des futurs bureaux au 5 rue de Bussière

Mme Jocelyne Emmendoerffer, adjointe au maire, expose au conseil municipal la nécessité de penser à la commercialisation des plateaux sis 5 rue de Bussière.

Divers professionnels ayant été consultés sur les prix pratiqués aux alentours de la commune, il a été proposé d'appliquer un prix de 10 € le m².

Après débat, le conseil municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions (Patrick Spirckel, Albert D'Amato, Danièle Reymond et Anne Zannol), valide cette proposition tarifaire.



Réservation d'un appartement à la Fermette

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande de réservation d'un appartement à la Fermette à Olgy sous condition de changement de la baignoire par une douche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette modification.

Circulation rue des Pensées à Rugy

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier d'un habitant de Rugy rapportant une vitesse excessive de véhicules empruntant la rue des Pensées.

Le conseil municipal propose à la commission « sécurité routière » de se réunir afin de trouver une solution.

Les services techniques ont la parole...

Fleurir et embellir

Depuis plusieurs années, la municipalité s'est engagée dans une politique de fleurissement et d'amélioration du cadre de vie de ses habitants, en respect avec notre environnement.

Les espaces verts sont un élément important du patrimoine de notre village. Fleurir c'est embellir, enrichir et préserver notre environnement quotidien.

En vous baladant dans nos 3 villages, peut-être avez-vous pu découvrir nos nouveaux aménagements !

Pour réveiller les parterres au sortir de l'hiver et nous signaler le printemps, vous avez pu voir éclore de jolies jonquilles, narcisses et tulipes. A peine défleuries, voilà que nos annuelles et nos vivaces apparaissent.

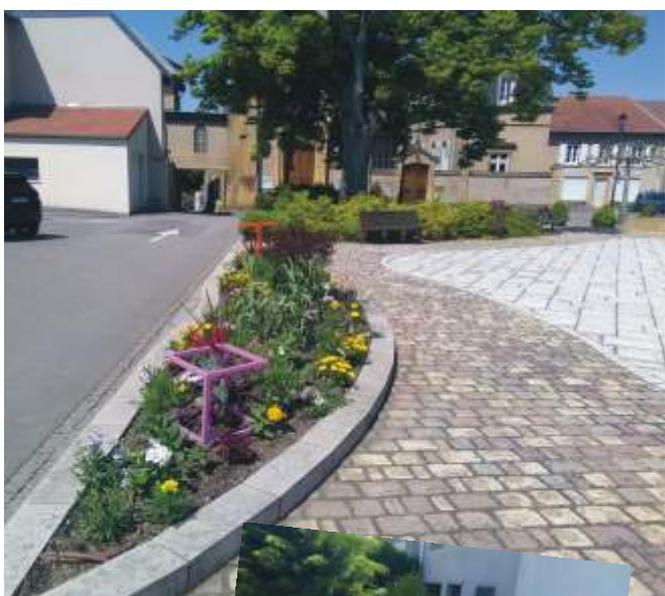
Elles permettent l'expression de la créativité de vos jardiniers, qui se régalaient à inventer des profusions colorées d'une infinie variété.

Nous marions avec élégance les plantes et les feuillages, les formes et les couleurs.

Cette année, des structures ont été confectionnées à partir de matériaux récupérés et recyclés par nos soins. Elles se sont rajoutées à nos différents massifs.

Une fois encore, notre beau village participe au concours des villes et villages fleuris. Mais, si une fleur supplémentaire serait gratifiante, l'important à nos yeux est plutôt d'embellir le village et de vous offrir de jolies parenthèses colorées au fil de vos promenades.

Rémy, Thomas, David, Arielle, Marine (stagiaire)
à votre service



Travaux

Clap de fin pour l'exposition éphémère « l'Ouvrage » 5 rue de Bussière (ancien centre socioculturel) à Argancy

En ces lieu et place, bientôt à la location, des plateaux de bureaux, avec parking privatif.



La réhabilitation de cet espace offrira prochainement à la location, suivant barème décidé en conseil municipal le 26.4.2019, cinq plateaux de bureaux de surface différente, se décomposant comme suit :

- 1 plateau de 20.40 m²
- 1 plateau de 64.90 m²
- 1 plateau de 40.20 m²
- 1 plateau de 54.50 m²
- 1 plateau de 45.60 m²



Columbariums

Le nombre grandissant de crémations en France et notamment dans notre commune, a justifié la création de nouveaux columbariums. (cf décision du conseil municipal du 23.8.2018 – bull. n° 93).



36 cases supplémentaires installées au nouveau cimetière

Profitions de l'installation de ces nouveaux columbariums pour rappeler quelques petites règles. Chaque case est prévue pour contenir 4 urnes maximum (suivant modèle).

L'épithaphe est gravé sur la plaque de marbre de la case attribuée au concessionnaire, avec possibilité d'apposer sur celle-ci un vase à fleur selon le modèle reproduit, à titre d'exemple, ci-contre.



Ces columbariums sont constitués de cases successives communes et il est souhaitable que chacun respecte les lieux, **sans poser de plaques, objets ou fleurs sur les espaces plans du monument.**

Seuls des pots de fleurs fraîches, au pied de chaque columbarium peuvent être tolérés.

Merci pour votre compréhension et votre respect envers les familles endeuillées.

Suite à la pose de nids artificiels à Olgy - la fermette (cf : bulletin n°93)

Les hirondelles sont de retour !

Et oui, quelques hirondelles se sont installées dans leurs nouvelles maisons.

C'est une bonne nouvelle car l'espèce se fait de plus en plus rare dans les campagnes et a même carrément disparu dans certaines villes françaises.

Tous les nids qui leur sont dédiés ne sont pas encore occupés mais c'est déjà un bon début !



2000 ans d'histoire enfouie dans le sol d'Argancy

Avant la construction du lotissement « Domaine d'Argancy » à l'entrée du village, les équipes de l'INRAP (Institut National de Recherches archéologiques préventives) de Metz ont procédé à des fouilles. Cette démarche est obligatoire. Depuis 2001, tout aménagement du territoire doit subir un diagnostic archéologique avant une construction.



Un site habité dès l'antiquité

D'avril à mi-juin, les scientifiques se sont activés sur ce terrain de 5500m², et leurs efforts n'ont pas été vains puisqu'ils ont fait de belles découvertes.

Le site a révélé des vestiges de différentes époques notamment, des urnes funéraires en céramique, de la protohistoire entre l'âge de bronze et l'âge du fer qui ont été expédiées en laboratoire pour être analysées.

Une villa romaine a aussi été mise au jour. Les traces des murs sont visibles au sol, un ensemble de fours a également été découvert ainsi qu'une aire de battage du blé. Tout cela laisse présager une activité agricole importante.

Des céramiques datant du moyen âge prouvent que le site était encore occupé à cette époque.

Enfin, des squelettes humains particulièrement bien conservés ont été exhumés. Le premier semble être un adolescent de 15 ou 17 ans ayant vécu entre le VIII^e et le X^e siècle. Sa position particulière, genoux fléchi et bras croisés sur la poitrine laisse penser à un possible handicap. L'analyse en laboratoire donnera plus d'indications, a expliqué Arnaud Lefebvre, anthropologue. A ses côtés reposaient un enfant et une jeune adulte. Seuls des tests ADN permettraient de savoir s'ils sont de la même famille.

Tous ces vestiges ont été déposés en lieu sûr pour être mis à la disposition des chercheurs. Le site, livré à la construction écrit, quant à lui, une nouvelle page de son histoire.



Visite commentée pour les habitants d'Argancy

Lundi 27 mai 2019, le chantier a été ouvert au public. Magali Mondy, archéologue responsable du chantier, a fait découvrir aux visiteurs tout un pan oublié de leur histoire.



Au cours de la journée, les élèves de l'école élémentaire ont, eux aussi, profité d'un cours d'histoire grandeur nature.



Il pleut du diamant à Argancy

La municipalité n'a pas manqué de mettre à l'honneur et de gâter trois sympathiques couples de la commune pour leurs noces de diamant en leur souhaitant encore de nombreuses années de bonheur autour des leurs.

Les époux Alonso d'Argancy

Victoire et José Alonso, se sont mariés le 18 mars 1959 en Espagne. En 1987, ils choisissent d'habiter Argancy dans la maison qu'a construite José, rue Saint Laurent.

De leur union sont nés deux enfants : François-Xavier et Michel. Puis la famille s'est agrandie avec l'arrivée de petits enfants qui les comblent de bonheur.



Les époux Comino d'Argancy

Liliane et Louis Comino se sont mariés à Argancy le 9 mai 1959 où ils demeurent rue de Bussière, depuis de très nombreuses années.

Ils ont accueilli au sein de leur foyer 2 enfants, Yves qui réside tout près de chez eux et Nadine. Plusieurs petits-enfants ont agrandi le cercle familial et font leur bonheur.

Les époux Richard de Rugy

Marie-France et André Richard se sont unis le 26 mai 1959 à Saint-Julien-lès-Metz et habitent Rugy depuis 1987. De leur union sont nés deux enfants : Roland et Valérie. La famille s'est agrandie avec la venue de 4 petits-enfants : Laetitia, Jonathan, Aurore et Sébastien, ainsi que deux arrière-petits-enfants : Noa et Ewen.





Un encouragement particulier aux jeunes qui ont pris conscience de l'importance de donner son sang.

21 mars : don du sang à Argancy

52 personnes dont 4 nouveaux donneurs (27 femmes et 25 hommes) se sont présentées spontanément pour offrir leur sang.

Certains sont même venus accompagnés de leurs enfants !
Merci aux institutrices et aux enfants du groupe scolaire d'Argancy qui, très impliqués dans cette noble cause, ont transmis l'information aux parents.

La présidente et le comité des donneurs de sang de la Rive Droite remercient les donneurs et donneuses pour ce geste généreux au service des malades et des blessés.

Prochaine collecte le 24 juillet 2019 de 16 à 19H à Montrequienne.



23 mars : nettoyage de printemps

Un clin d'oeil particulier aux enfants qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour rendre notre village plus propre !



L'interassociation, en partenariat avec la municipalité, a organisé un nettoyage de printemps à Argancy, Olgly et Rugy.

Petits et grands munis de pinces et de sacs-poubelles, ont fait la chasse aux débris. Ils ont nettoyé les abords de la Moselle, de la base nautique jusqu'à Rugy.

Les participants se sont ensuite retrouvés à la salle multi-activités pour partager un repas bien mérité, offert par la municipalité.

Vivre à Argancy

Collecte des restos du coeur

Fin mars, une somme de 2315 € a été récoltée à laquelle s'ajoutent 750 kg de denrées alimentaires et de produits d'hygiène.

Les écoles maternelle et élémentaire d'Argancy ont participé activement à cette opération.



Un grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux enfants qui, tous les ans, participent à cette collecte.

Troc aux plantes

Un après-midi « troc aux plantes » a été organisé le 7 avril à la salle de RUGY.

Beaucoup de monde, de beaux échanges et de bons conseils des dames des associations maisons fleuries et carotte sauvage.

Pour l'année prochaine ce troc s'effectuera à la salle des fêtes d'Argancy le dimanche 5 avril.



Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 à Chailly-lès-Ennery



Dépôt de gerbe au Monument aux Morts d'Argancy, en hommage aux anciens combattants argançois morts pour la France.



Lâcher de colombes

Communion le 12 mai 2019 en l'Eglise Saint Laurent d'Argancy



Romane Bentz-Ivanov
Margot Held
Martin Held
Axel Kuss
Manon Maire
Eva Mengozzi
Elisa Nieradka
Timéo Schwartz
Noé Turra

« La pureté est la couronne de ce qui est vraiment beau »

Henri Perreyve

Les lettres de l'abbé Henri Perreyve (1850-1865)

Le club « la joie de vivre » tire sa révérence



Après 30 ans d'existence, sous couvert du C.C.A.S. de la mairie, le club « la joie de vivre » animé par Albertine OCHS et Thérèse BARTH, cesse ses activités.

Pour l'occasion, un repas convivial organisé de concert avec le C.C.A.S de la mairie et le club, a clôturé définitivement tous ces bons moments passés par les uns et les autres lors d'après-midis récréatifs.

La municipalité, souhaite une nouvelle fois, remercier tous les bénévoles qui se sont engagés successivement auprès des anciens et, comme l'a rappelé Albertine à toutes les personnes qui fréquentaient encore ce club, « ce n'est pas un adieu, je serai toujours là pour vous ».

Un nouveau visage à l'accueil de la mairie

L'équipe municipale souhaite la bienvenue à Marylène SNAIDERO, qui a pris ses fonctions en mairie le 17 juin dernier, en remplacement de Peggy Martignon qui a choisi de nous quitter pour des raisons professionnelles personnelles.



Elections européennes : implication des jeunes

L'organisation des élections suppose pour les élus, de mobiliser 36 personnes de la commune pour chaque scrutin (3 bureaux de vote et 4 sessions de 3 personnes).

Pour intégrer les jeunes générations à cette mission, nous avons décidé de solliciter les étudiants, bénéficiaires des jobs d'été.

Sur la base des principes développés au cours de la saison d'été dernière, nous avons repris les valeurs qui nous ont amenées à les solliciter :

- Implication forte de la commune et de ses personnels dans l'accueil des équipes « temporaires »
- Volonté d'échanges avec les jeunes
- Facilitation de leur intégration active (mais bien sûr volontaire), dans la vie démocratique

C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli cette année Simon Cosette, Justine Deppenweiler, Coline Marszalek, Mathilde Hennequin et Antonin Prou pour la tenue des bureaux de vote, lors des élections européennes.

Bravo à eux, pour ce bel acte citoyen !



Bureau de vote de Rugy



Bureau de vote d'Argancy

Un grand merci aussi aux personnes qui ont tenu les scrutins en ce jour d'élection européennes mais aussi en ce jour de "fête des mères".



Bureau de vote d'Olgly

A vos agendas

Fête Nationale

Feu d'artifice tiré le 13 juillet à la tombée de la nuit à Ennery

En partenariat avec les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery, Flévy, Trémery.

Une navette de bus sera à disposition des habitants d'Argancy-Olgy-Rugy aux horaires ci-après :

Trajet aller			
Olgy Devant la salle des fêtes	20h10	21h10	22h10
Mairie Place Anne de Méjanès	20h20	21h20	22h20
Rugy Place des Vigerons	20h30	21h30	22h30

Trajet retour	
Vers Rugy - Argancy - Olgy	
0h15	1h00



Il sera distribué, à chaque personne, à la descente des bus, des bracelets fluo pour marquer la fête.

Formation aux premiers secours et utilisation d'un défibrilateur

La municipalité organise une formation aux premiers secours au cours du dernier trimestre 2019, à la maison des associations.

Cette formation peut comprendre 8 personnes maximum par session ; elle se déroulera sur une journée complète et pourra être proposée soit un jeudi, soit un samedi.

Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous auprès du secrétariat de mairie jusqu'au 15 septembre 2019, en précisant le jour qui vous conviendrait le mieux.

En fonction des inscriptions, un planning sera défini.



« La vie est un flambeau toujours prêt à s'éteindre. »
Les proverbes des Latins (1876)

Sportifs à l'honneur

C.Y.V.M. : Les voiles de Metz-Olgy



50 participants à la Régate "Les voiles de Metz-Olgy: prix de la commune d'Argancy" organisée par le Cercle de Yachting à voile de la Moselle.

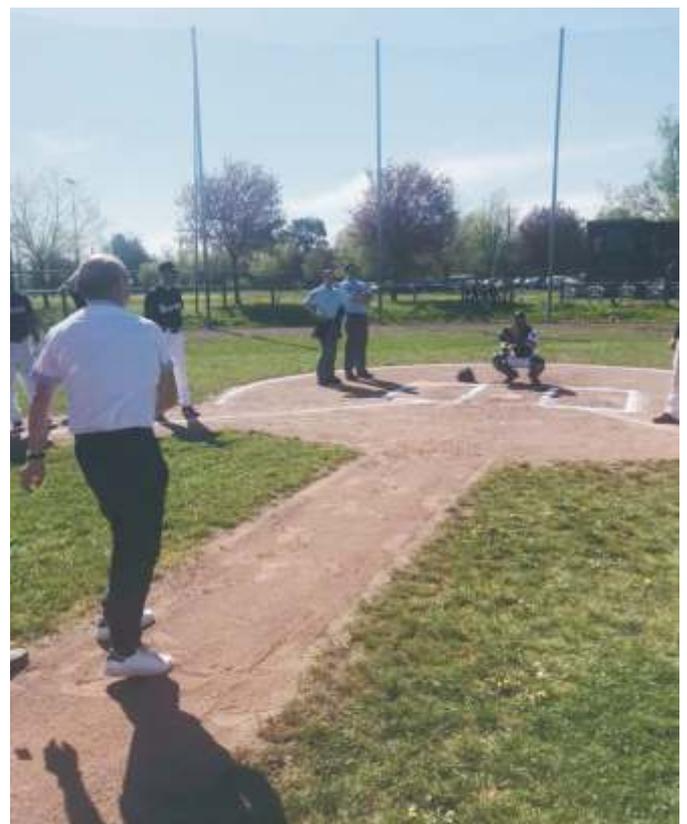
Classement du groupe Osiris Habitable :

- 1^{er} José Lereboulet et Patrick Gerbes,
- 2^e Eric Hafner, Hubert Payen et Jean-Luc Wastiaux,
- 3^e Jean-François Cour et Olivier Beaudouin.

Baseball : les équipes « Elite » s'invitent à Argancy

Le terrain de baseball des Cometz de Metz étant en réfection, les Bootleggers accueillent actuellement des clubs "élite" comme les Templiers de Senart de la région parisienne qui étaient opposés aux Cometz.

Jean-Paul Vetzela a été invité à lancer la balle coup d'envoi de ce match. Ce fut l'occasion pour les habitants d'Argancy de voir évoluer les Boucaniers de La Rochelle, Cagival de Nice, le PUC (Paris université club) et les Cougars de Montigny-le-Bretonneux.



Coup d'envoi donné par le maire

Pétanque : Axel Kuss vice-champion de Moselle



A Creutwald, Axell Kuss d'Argancy-pétanque a remporté le titre de vice-champion de Moselle tête à tête catégorie minimes.

**Félicitations
à tous ces champions !**

Les associations et vous

Les 30 ans d'Argancy pétanque

Né de la volonté d'un petit noyau d'amateurs de pétanque, Argancy-pétanque a vu le jour en 1989.

Le club a depuis beaucoup évolué. Pour marquer ses trente ans, une journée festive et conviviale a été organisée, avec un tournoi auquel ont participé les licenciés, dont les membres de la section handicapée, les jeunes de l'école mais aussi les non licenciés de la commune. Une invitation avait été adressée à tous les habitants d'Argancy.

Le but premier de cette manifestation était une reconnaissance envers les municipalités qui se sont succédé depuis 1989 qui ont fait confiance et aidé le club avec la réalisation du boulodrome en 1992, la construction du local et de la galerie et plus récemment la mise à disposition du boulodrome couvert.

Un grand merci a été adressé également aux anciens qui ont permis la création du club ainsi qu'aux différents comités qui ont su en garder les valeurs.

Près de 200 personnes ont participé au repas du midi. Le tournoi s'est déroulé sur toute la journée en doublettes formées d'un licencié et d'un non licencié ou de deux non licenciés a permis de promouvoir ce sport dans un bon esprit de fair-play.

Les participants ont remercié Argancy-pétanque pour cette heureuse initiative.



Les licenciés de la section handicapée : heureux d'avoir participé à ce tournoi.



Un hommage a été rendu aux maires qui, au cours des années, ont permis au club de se développer et au président fondateur.



De gauche à droite :

Thérèse Barth représentant son mari André, décédé, président fondateur d'Argancy pétanque.

Jeanine Martin représentant Roland, ancien maire décédé, Gérald Eggrickx et Patrick Rozaire, anciens maires et Jean-Paul Vetzal, maire actuel.

Tous ont été chaleureusement remerciés.



Contacts :

Argancy-Pétanque
rue des Sablières – Argancy

Président :

• Claude Zannol : 03 87 77 84 13

Secrétaire :

• Pascal Etienne : 06 50 07 05 74

• E-mail : argancy-petanque@orange.fr

Groupe scolaire

De l'équitation à la maternelle

Mieux comprendre le monde, agir dans celui-ci, se confronter au vivant, respecter son environnement, les autres, l'animal... tels sont les objectifs qui ont amené les 12 élèves de moyenne section à se déplacer une fois par semaine au Centre Equestre «Le Grand Chêne» de Guénange aux mois de mars et avril pour mener des activités riches en apprentissages, en émotion et en sensations grâce aux poneys.

Les enfants ont ainsi appris à être de plus en plus autonomes et responsables d'un autre être vivant. A l'issue de leur apprentissage, ils ont passé un diplôme sous l'œil vigilant de leur moniteur Augustin.

Cette action a pu être menée cette année encore grâce à la subvention de la municipalité pour le transport, une participation de la coopérative de l'école et la participation des parents. Un grand merci à tous ainsi qu'aux parents accompagnateurs !



Sortie cinéma

Dans le cadre de la « Quinzaine du Cinéma Jeune Public » organisée par la Ligue de l'Enseignement Public, la classe des moyens - grands de la maternelle ainsi que les classes de CP/CE1 de Mme Thomas-Renouf et de CE1/CE2 de Mme Cuzzocrea se sont rendues au Klub de Metz pour assister à une projection du film « Pachamama ».

Pachamama est un récit initiatique durant lequel les personnages évoluent au fil des aventures qu'ils traversent. Ce film est également porteur d'un message moral et écologique : il montre que chaque individu fait partie d'un tout (la communauté, l'humanité, la terre) et nous apprend à respecter les bienfaits que la nature nous offre.

Le financement de cette action a été assuré conjointement par l'école, la municipalité et les parents.



Groupe scolaire

Au parc de Sainte Croix

Les élèves de maternelle ont eu le plaisir d'aller à la rencontre des animaux du parc de Sainte Croix. Lors d'une promenade, ils ont pu observer les loups et même entrer dans la gueule du Grand Méchant ! Ils ont profité d'un safari en petit train pour observer les bisons d'Europe, les chevaux de Przewalski, les élans et bien sûr les magnifiques cerfs.



Les petits écoliers ont observé les nombreux animaux de la mini ferme, certains ont même tenté la traite des (fausses) vaches !



Ecole élémentaire : découverte des ressources locales



Dans le cadre des leçons de sciences, les élèves de Mme Gobet ont visité l'usine hydroélectrique de leur village. Ils se sont rendus au barrage et ont étudié en détail la production d'électricité de la centrale. Cela leur a permis de comparer celle-ci avec la centrale de Cattenom qu'ils avaient visitée auparavant.

Ils ont été impressionnés par le bruit et les énormes machines. Les explications données leur ont également permis d'appréhender les différents éléments qui constituent une centrale hydroélectrique au fil de l'eau. Ce fut une matinée très enrichissante sous un beau soleil !



Semaine des maths

Qui calcule le mieux de tête ?

Dans le cadre de la semaine des mathématiques, tous les élèves de l'école élémentaire se sont affrontés par niveau pour montrer leur valeur en calcul mental.

20 questions (30 pour les plus grands) les ont fait calculer et réfléchir dans de simples situations mathématiques. Tous se sont donnés à fond pour gagner le titre de champion des maths. Les gagnants ont été récompensés par une belle médaille en chocolat et un petit cadeau ! L'ensemble des participants a été applaudi.



Rentrée 2019 : les horaires changent

Pour l'année scolaire 2019/2020, l'organisation du temps scolaire change et revient à la semaine de 4 jours.

Les horaires des écoles maternelle et élémentaire seront les suivants :

8h30 - 11h45
13h30 - 16h15

Collège Paul Verlaine de Maizières-lès-Metz

Tous les ans, les communes adhérentes au syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du collège, versent des subventions qui permettent le financement de projets scolaires et extra scolaires. Pour cette année, la répartition des participations communales est la suivante :

Argancy :	863,30 €
Ennery :	1 598,41 €
Fèves :	755,37 €
Hauconcourt :	782,00 €
Maizières-lès-Metz :	7 745,67 €
Semécourt :	855,24 €
Total :	12 600,00 €

Les sommes allouées sont versées pour plusieurs actions, à savoir :

- acquisition de matériels sportifs,
- projets tels que la chorale, les sorties pédagogiques, le prix littéraire Paul Verlaine,
- projets artistiques,
- actions citoyennes,
- subventions aux associations sportives et culturelles.



Deux nouveaux visages au périscolaire

Emilie Hatier, directrice et Selen Altunkulak, animatrice remplacent respectivement, Raynald Reimers et Anaïs Servas.
Nous leur souhaitons la bienvenue.



Emilie Hatier



Selen Altunkulak

CIAS de la Rive Droite
2, rue des écoles
57300 TREMERY

Tél : 03 87 40 12 00
Fax : 03 87 67 93 48
contact@cias-rivedroite.fr

Programmes et informations
sur les activités :
www.cias-rivedroite.fr

Des activités toujours très appréciées par les enfants

Lors du 3^e trimestre de l'année, les enfants du périscolaire ont participé à de nombreux ateliers lors des NAP.

Les grands ont plébiscité une fois de plus l'atelier « danse » qui se conclura, comme en avril, par une belle représentation. Grâce à l'arrivée de Selen, ils ont aussi profité de nombreuses activités sportives dans la salle multi-activités. Enfin, ils ont pu laisser libre court à leur imagination lors des ateliers de bricolage et de théâtre, animés par Rachel.

Les plus petits se sont défoulés lors des activités corporelles et des nombreux jeux proposés par Virginie : parcours de motricité, jeux musicaux, jeux extérieurs ...

Pour les temps plus calmes, ils ont pu se regrouper dans le coin des canapés pour écouter comptines et belles histoires ou retrouver les grands autour de jeux de société.

Toute l'équipe prépare déjà la rentrée pour accueillir comme il se doit vos enfants.



Prochains centres aérés

Comme les années précédentes, les enfants seront accueillis pour les grandes vacances au centre de loisirs d'Ennery du lundi 8 juillet au vendredi 23 août 2019.

Rentrée 2019

Nouveaux horaires de l'accueil périscolaire

- **Matin :** 7h30 - 8h30
- **Midi :** 11h45 - 13h30
- **NAP :** 16h15 - 18h00
- **Soir :** 18h00 - 18h30

Mercredis :

- **Journée complète avec repas : 7h30 - 18h00**

Les enfants d'Argancy sont accueillis à Ennery

Centres aérés

L'organisation des centres aérés des petites et grandes vacances ne change pas par rapport aux années précédentes.



Bienvenue sur le catalogue en ligne de la bibliothèque municipale d'Argancy !

Vous pouvez accéder à l'intégralité du catalogue de la bibliothèque et choisir ainsi vos prochaines lectures, de chez vous, via votre ordinateur.

Trois possibilités pour vous connecter :

- Le catalogue est accessible à l'adresse suivante : <http://77.159.46.142>
- Site Internet de la commune : www.argancy.net (menu bibliothèque)
- Facebook : Bibliothèque Municipale d'Argancy

Pour vous identifier :

Onglet « Espace Lecteur »

- Login lecteur : le numéro de votre carte lecteur
- Mot de passe : le jour et le mois de naissance (exemple pour une personne née le 3 avril 1977, il faut taper : 0304)

En cas de problème, vous pouvez joindre la bibliothèque 03.87.61.81.88, envoyer un email (bibliotheque.argancy@wanadoo.fr) ou directement venir nous voir !

Enfin, n'oubliez pas de vous déconnecter après utilisation de votre espace lecteur !



Ce catalogue vous permet :

- D'effectuer des recherches
- De visualiser les dernières acquisitions (**Onglet « Nouveautés »**)

Si vous souhaitez uniquement voir les nouveautés romans adultes, cliquez sur « Nouveautés » puis « Roman Adulte » au niveau de la colonne « Genre »)

- De réserver des documents
- D'avoir accès à votre espace lecteur (documents actuellement empruntés, dates de retour, réservations en cours et suggestions d'achat de documents à l'équipe de la médiathèque)

Belle fréquentation à l'animation « jeux de société », proposée par Sylviane



9^e Week-end Culturel les 29 et 30 mars 2019

Les élèves, les professeurs de l'École Intercommunale de Musique et de Danse, l'harmonie Vents d'Est et les élèves de l'atelier Activ'Théâtre de Trémery ont interprété le vendredi 29 mars 2019 « 2019, l'odyssée de la musique », une comédie musicale sur les différentes époques de la musique, de la renaissance aux temps modernes.



Samedi 30 mars les élèves des classes de danse classique et danse modern jazz ont présenté un gala de danse sur le thème du cinéma. En première partie, le public venu nombreux a découvert les pas du tango argentin par l'Atelier Solo Tango de l'EIMD.



Samedi 4 mai, Vent d'Est a soufflé le Rock and Roll à Argancy

Vents d'Est a animé, pour une soirée, la salle des fêtes d'Argancy avec un répertoire varié et rythmé reprenant l'histoire du rock, des origines à maintenant. La salle comble a apprécié les déguisements et les maquillages des musiciens qui se sont prêtés au jeu.



Master class le 11 mai 2019



Les élèves de la classe de guitare ont participé à une master class animé par Estéban LUX.

Pour la rentrée, pensez à vous inscrire dans les différents cours

- Dès 4 ans : éveil musical et éveil danse classique
- Dès 6 ans, formation musicale : accordéon, chant, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette, violon
- Danse Classique et Modern Jazz.
- Ateliers chant et musiques actuelles, ensemble junior,
- Harmonie Intercommunale "VENTS D'EST"

Tous les professeurs sont diplômés d'Etat et l'école est affiliée à la Confédération Musicale de France.

www.eimd-ennery.net



Zéro déchet

On passe à l'étape 2 : consommer moins

Il y a maintenant trois mois, nous vous avons présenté dans cette nouvelle rubrique les grands principes du mode de vie presque « zéro déchet ». En conclusion de notre premier article, nous vous avons proposé de relever un défi : refuser les publicités... Eh bien, la planète remercie tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont orné leur boîte à lettres de l'autocollant « STOP PUB » joint au dernier numéro de cette revue.

Voyons à présent la règle d'or N°2 du « zéro déchet » :

- réduisez ce dont vous avez besoin,
- en réduisant ce que vous achetez,
- en réduisant ce que vous possédez.

Attention, réduire ne signifie pas se priver, mais acheter moins et mieux !

Quand on parle de surconsommation, on pense souvent à gaspillage alimentaire. Pourtant, le problème concerne malheureusement d'autres domaines comme les vêtements, l'électronique, les énergies... enfin bref, tout ce qui se consomme.

L'idée est de réduire à l'essentiel, tout en maintenant son confort de vie. Bien sûr, nous avons besoin d'un toit sur notre tête, de meubles et de vêtements, mais dans quelles proportions ?

Prenons l'exemple de notre cuisine avec ses tiroirs débordants et ses étagères surchargées. Avons-nous besoin d'une collection de cuillères en bois qui encombrant notre plan de travail pour être heureux ? Amusez-vous à observer les ustensiles que vous utilisez et vous vous rendrez compte que ce sont toujours les mêmes !

Mettez ceux que vous n'utilisez pas de côté et vous verrez au bout d'un mois, qu'ils ne servent à rien sinon qu'à encombrer les placards. De plus, vous observerez que votre cuisine est devenue plus ergonomique et tellement plus simple à nettoyer.

Concernant nos vêtements, même combat !

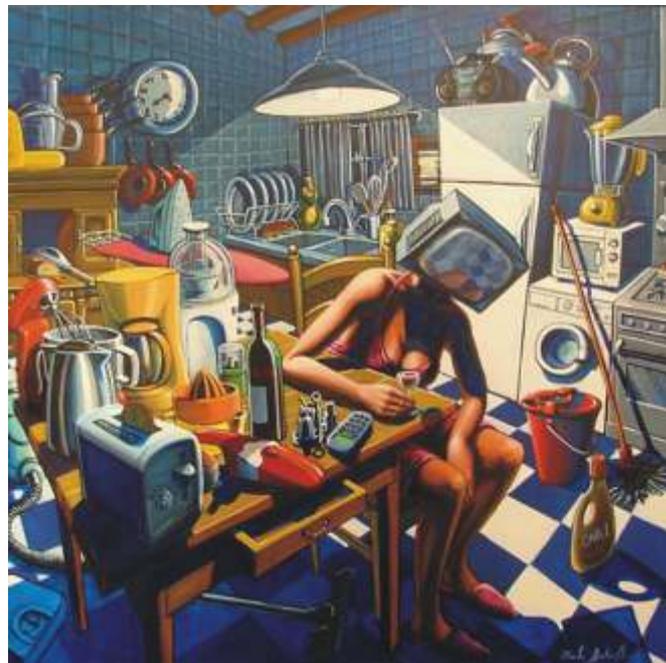
Nous n'utilisons que 20 % de nos habits, ceux que nous mettons avec plaisir.

Regardez dans votre armoire votre pile de vêtements et passez en revue ceux que vous n'avez pas portés depuis plus de deux ans.

Alors, allégez vos armoires, achetez moins mais mieux, des produits de qualité que vous aurez plaisir à mettre. Bannissez l'achat compulsif qui ne survivra pas au premier lavage.

On peut aussi faire cet exercice pour les cosmétiques, les chaussures, les outils, les produits ménagers, de jardin La liste est longue.

Mais il faut un peu de temps pour se faire à cette idée, alors passons aux défis de ce trimestre !



La surconsommation, oeuvre du peintre Charles Bataille

Défi du trimestre : comment faire ?

Pour réduire votre surconsommation, pendant les trois prochains mois, avant de vous lancer dans un achat, posez-vous ces cinq questions :

1. Est-ce que j'en ai vraiment besoin ?
2. Ai-je déjà en ma possession un objet similaire ?
3. Est-ce qu'il me plaît vraiment ?
4. Est-ce jetable réutilisable ou recyclable ?
5. Est-ce que je peux différer mon achat ?

Désencombrer vos espaces

Choisissez une thématique simple à savoir cuisine, vêtements, cosmétiques et isolez dans un carton ce qui n'a pas été utilisé depuis longtemps. Stockez le carton dans le grenier. Si dans trois mois vous n'avez pas eu besoin d'ouvrir le carton, c'est vous qui jugerez, prenez une décision sur le devenir du contenu....

Alors à vous de jouer. Bon défi !

Dans le prochain numéro nous aborderons la règle N°3 : REUTILISEZ

Fast fashion : un fléau pour la planète

Fast fashion (en français : mode rapide) désigne le renouvellement ultra rapide d'articles de mode vestimentaire. Ce sont des vêtements produits en masse et à faible coût, qui ne sont pas destinés à être conservés d'une saison sur l'autre.

Les enseignes renouvellent leurs collections tous les mois, voire tous les 15 jours afin d'inciter le consommateur à acheter plus souvent.

Cette frénésie entraîne une surproduction qui est responsable de 2% des émissions à effets de serre.

C'est plus que les vols internationaux et le trafic maritime réunis !

L'industrie textile utilise également 4 % de l'eau potable du monde, des produits chimiques dangereux, des ouvriers mal payés qui travaillent dans de mauvaises conditions, des transports polluants...

Tout ça pour finir au fond d'un placard ou à la poubelle.



En Europe, nous jetons quatre millions de tonnes de textiles chaque année et nous n'en recyclons que 20%.

A méditer...

Lingettes : la terreur des stations d'épuration

Canalisations bouchées, augmentation des interventions des techniciens de l'eau ou pannes dans les stations d'épuration...

Véritable fléau pour le réseau d'assainissement, les lingettes (hygiéniques, démaquillantes ou ménagères) ne se dégradent pas. Elles peuvent même endommager les installations de votre domicile.

Alors faites le bon geste : limitez leur utilisation et surtout jetez-les dans votre poubelle dédiée aux déchets ménagers.

Mieux encore : préférez les chiffons lavables !

Les bons gestes :

Lingettes, tampons, serviettes hygiéniques :
→ poubelle déchets ménagers

Restes de nourriture :
→ compost

Produits toxiques, produits ménagers :
→ déchetterie

Huiles usagées de friture ou de type « moteurs »
→ Déchetterie



Environnement

Naissance de bébés cygnes à l'étang chocolat

Encore une surprise à l'étang chocolat, avec une première naissance de bébés cygnes. Les petits ont fait leur saut dans le grand bain sous l'œil vigilant de leurs parents. Pour l'anecdote, un héron a pris le risque de se poser non loin du nid, d'un battement d'aile le papa a chassé l'indésirable d'un grand coup de bec.



Frelon asiatique : un insecte à surveiller



Frelon asiatique

- Tête noire et visage orangé
- Thorax noir
- Extrémités des pattes jaunes
- Abdomen noir avec une large bande orangée
- Il mesure 3 cm en moyenne



Frelon européen

- Tête rousse et visage jaune
- Thorax noir et roux
- Pattes rouges
- Abdomen jaune avec des dessins noirs
- Il mesure 4 cm en moyenne

Ne pas confondre le frelon asiatique avec le frelon européen, légèrement plus grand.

Originaire de Chine, le frelon asiatique est présent en France depuis 2005 et a colonisé plus de 75% du territoire.

Classé espèce exotique envahissante par l'Union Européenne, le frelon asiatique dégrade notre environnement. C'est un nuisible très invasif du fait de l'absence de prédateur et de ses besoins en protéines. Tous les autres insectes sont des proies pour lui. Il s'attaque aux abeilles et est capable de détruire des ruchers entiers en une seule saison !

Il ne vole pas la nuit et son bourdonnement est plus discret que celui du frelon d'Europe. Son nid, qui peut atteindre un mètre de haut et 80 cm de diamètre au coeur de l'été, est installé en général en hauteur.

En présence d'un ou deux frelons, la meilleure chose est de les ignorer. Si on les laisse tranquille, ils ne sont pas agressifs spontanément mais, si vous les dérangez, comme tous les insectes de ce type, ils peuvent attaquer en groupe de façon violente.

La piqûre du frelon asiatique est très douloureuse mais pas dangereuse. Toutefois, elle peut, comme toute piqûre d'hyménoptère (guêpe, abeille, frelon, bourdon), provoquer de graves réactions allergiques (choc anaphylactique), nécessitant une prise en charge urgente.

Que faire si vous repérez un frelon asiatique ?

- Prenez une photo du nid ou de l'individu (sans vous mettre en danger)
- Contactez le référent du département :
Courriel : frelonasiatique57@gmail.com

Pour plus d'information
www.fredon-lorraine.com

Rivelo l'application voies verte évoluée

En 2017, Rives de Moselle a créé RIVELLO une application GPS dédiée aux voies vertes. Téléchargé plus de 1000 fois, cet outil a rencontré un vrai succès et méritait d'évoluer.

Rivelo permet de découvrir l'ensemble des voies vertes depuis n'importe quel point du territoire, en ciblant une voie verte particulière, une commune ou encore un élément du patrimoine. Il est possible de naviguer à l'intérieur d'une boucle ou de choisir entre plusieurs itinéraires. Tout au long du parcours, le promeneur peut suivre la distance parcourue, le temps passé...

Parmi les nouveautés de l'application, une partie signalement donne la possibilité aux utilisateurs de faire remonter un problème rencontré sur les voies (branches, dépôts sauvages...), afin que les services techniques puissent intervenir au plus vite.

Des parcours spécifiques peuvent être créés sur un thème donné et la prochaine étape de développement consistera à créer des parcours personnalisés.



Rivelo est accessible sur le site Internet : <https://rivelo.rivesdemoselle.fr>
Vous pouvez, à partir de ce site, le télécharger et l'installer sur votre smartphone.

Attention au démarchage frauduleux

Plusieurs habitants de la communauté de communes Rives de Moselle ont été démarchés par l'entreprise CLH-groupe Le Carré dans le cadre d'une campagne pour les économies d'énergies, en prétendant agir pour le compte de la communauté de communes, formulaires de demandes de subventions à l'appui.

Or, Rives de Moselle n'a mandaté aucune entreprise pour démarcher ses administrés. Il s'agit donc d'une pratique commerciale fallacieuse.

L'entreprise incriminée a été informée des possibles poursuites judiciaires à son encontre si de telles agissements perduraient sur le territoire.



Soyez vigilants et n'hésitez pas à contacter Rives de Moselle si cela devait se reproduire, avec cette entreprise ou une autre.

Tél : 03 87 51 77 02



Cette entreprise n'est pas mandatée par Rives de Moselle

A savoir

Un trésor est découvert dans votre jardin : à qui appartient-il ?

Il est strictement interdit d'effectuer, soi-même, des fouilles archéologiques dans son jardin. Toutefois, vous avez le droit de creuser la piscine de votre résidence. Coup de chance, au détour d'un coup de pelleuse vous découvrez des pièces d'or. A qui appartient ce trésor : à l'ancien propriétaire du terrain, à vous, au conducteur de la pelleuse ou à l'État ?

Deux lois s'appliquent et tout dépend de la qualité archéologique de votre trouvaille !

Jusqu'en 2016, la propriété d'un trésor était définie par la loi n° 41-4011 du 27 septembre 1941 - art. 16 :

« La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds. Si le trésor est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert et, pour l'autre moitié, au propriétaire du fonds. »

Depuis le 7 juillet 2016, une nouvelle loi précise que le patrimoine archéologique appartient à 100 % à l'État.

Cependant, pour que le nouveau texte s'applique, il est indispensable que la découverte revête un intérêt scientifique reconnu. Dans le cas de pièces d'or ou d'argent datant, par exemple, du siècle dernier, c'est l'ancienne législation qui s'applique. Par contre, s'il s'agit de pièces antiques, la nouvelle législation sera prise en compte.

Dans tous les cas, toute découverte doit être déclarée à l'état sous peine de sanctions pénales ou financières.

Il est interdit de jouer aux chasseurs de trésor avec des détecteurs de métaux ou autres équipements spécialisés.



On trouve toujours un trésor par hasard

Un trésor, est une chose enfouie ou cachée dont personne ne peut justifier de la propriété. **Un aspect important est que cette découverte doit se faire totalement par hasard.**

Ainsi, si vous trouvez quelque chose, prenez des photos de votre découverte et de son environnement afin d'éviter toute contestation sur son aspect fortuit.

Ensuite, votre découverte doit être déclarée auprès de la mairie qui en informera le service régional d'archéologie. Si votre trésor représente un intérêt culturel ou archéologique, l'État pourra en disposer durant 5 ans maximum avant de vous le restituer ou de le conserver en vous indemnisant après expertise de sa valeur.

Sauf preuves incontestables, l'ancien propriétaire d'un bien immobilier bâti ou non ne possède aucun droit sur un trésor découvert par hasard.

Paieriez-vous des impôts sur votre découverte ?

La découverte fortuite d'un trésor ne peut être assimilée à un revenu imposable et n'est donc pas taxable. Il en est tout autrement en cas de revente de tout ou partie de la découverte. Que vous soyez propriétaire du lieu où a été trouvé le trésor ou son inventeur (nom donné au découvreur), vous devrez vous acquitter de la taxe forfaitaire de 11,5 % (taxe + CRDS) calculée sur le montant de la vente.



Communiqué

Beaucoup d'entre vous s'inquiètent de ne plus croiser la police municipale dans nos rues ou tout simplement, d'apprendre qu'elle ne couvre plus nos villages en composant le numéro qui lui est dédié.

La convention pluri-communale (Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Malroy) qui existe depuis de nombreuses années, n'a pu être renouvelée en son état originel.

Des pourparlers sont en cours depuis quelques mois. Dès leur aboutissement, quel qu'il soit, vous serez tenu informé par voie de presse et par tous moyens de communication communaux.

Quoi qu'il en soit, la Gendarmerie de VIGY reste votre interlocuteur.

N'hésitez pas à la solliciter en cas de problème ainsi que notamment pour l'opération « tranquillité vacances ».

Gendarmerie de Vigy
Tel : 03.87.77.91.02

Canicule : adoptez les bons réflexes

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU



Je mouille mon corps et je me ventile



Je mange en quantité suffisante



J'évite les efforts physiques



Je ne bois pas d'alcool



Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour



Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Urbanisme

Déclarations préalables et permis de construire
délivrés du 12/02/2019 au 28/05/2019



Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Baomarc (Fremarc)	4 rue Louis Blériot à Rugy	Ajout de fenêtre en façade avant du bâtiment.
Hennequin Christophe	18 rue de Bussière à Argancy	Changement de 2 portes sectionnelles
Schumacher Anthony	5 rue de la Crouée à Argancy	Création d'une place de parking, d'une porte et d'une terrasse.
Hennequin André	3 rue des Pêcheurs à Argancy	Rénovation d'une maison d'habitation avec démolition de toitures, d'auvents et d'un bâtiment annexe.
Sigrist Mickaël	1 rue des Roseaux à Olgy	Piscine
Impedevo Jean	11 rue du Moulin à Olgy	Installation d'un garage en préfabriqué
Schmitt Francis	5 rue des Bleuets à Olgy	Clôture en aluminium avec portillon
Losson Laurent	16 rue des Roseaux à Olgy	Abri de jardin
Kritter Bernard	5 place de la Liberté à Olgy	Ravalement de façade
Janssen-Weets Robert	1 rue des Prés à Argancy	Remplacement d'une porte de garage
Meley Strozina	17 rue du Calvaire à Rugy	Division foncière
Gerbès Patrick	4 rue de Bussière à Argancy	Remplacement de la couverture, isolation des combles, changement des fenêtres de toit, changement de 2 baies coulissantes
Didier Bertrand	12 rue des Erables à Argancy	Rénovation façade, changement des volets
Kulpmann Sonia	6 rue des Roses à Olgy	Remise en état du pignon
Gigleux Josyane	37 rue de Metz à Olgy	Rénovation de la toiture
Bonnain Laurent	2 rue des Ormes à Argancy	Remplacement de la toiture

A noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ex : ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc...), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune. Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Mendes Luis	25 rue de Metz à Olgy	Réhabilitation d'une maison d'habitation et d'une grange en 5 logements. Réhabilitation et agrandissement d'un garage.
Paulus Alexandre	8 rue de l'Eglise à Argancy	Transformation d'une maison d'habitation en commerce : remplacement des menuiseries, avancée de la porte de garage, modification de la porte d'entrée, ravalement de façade.
Fousse Jean-Laurent Nehlig Isabelle	Rue des Mirabelliers à Rugy	Maison individuelle
Guerbert Jean et Nicole	Rue du Calvaire à Rugy	Maison individuelle
Campoli Stéphane Fagot Emilie	Rue des Mirabelliers à Rugy	Maison individuelle
Air Liquide Advanced Business	Rue Louis Blériot à Rugy	Construction d'une station de distribution de carburant

Nouvelle installation

SOLURENOV

Christophe Auburtin
Artisan peintre - plaquiste - conseiller

1 rue du Moulin
57640 Argancy - Rugy

Tél : 06 86 69 31 33

Courriel : c.auburtin@solurenov.fr

Claude Gellée dit Le Lorrain (1600-1682)

Claude Gellée dit Le Lorrain est né à Chamagne, dans les Vosges. Il fut l'un des plus grands maîtres paysagistes du 17^e siècle

Ce lorrain de naissance est un romain d'adoption.

A 15 ans, il arrive à Rome et se forme au contact d'autres artistes venus de tous les pays d'Europe. La ville éternelle, en ce début de 17^e siècle, est bouillonnante, un véritable chaudron. Claude Gellée va créer son propre style : il peindra de nombreux ports imaginaires et consacra la peinture de paysage comme un genre important, au même titre que la peinture d'histoire ou d'inspiration mythologique.

Il fut un modèle pour tous ses contemporains car il fut le premier à peindre le soleil de face. Fasciné par la lumière, il se rapproche au plus près de la nature et assis sur un rocher ou une souche d'arbre, il esquisse la vue qui se déploie sous ses yeux.

Claude Gellée fait des excursions fréquentes dans la campagne, à l'aube et au crépuscule, dans le but d'observer et de fixer dans sa mémoire et sur sa palette les couleurs changeantes du ciel.

C'est sur la base d'un dessin « sur le motif », qu'il cherche à reproduire ensuite dans son atelier, l'incomparable lumière dorée qui rayonne dans ses paysages.

S'il s'inspire de la nature, la scène est toujours basée sur sa puissance créatrice : il s'agit d'un monde imaginaire et imaginé, d'une allure parfois surnaturelle. Sa vision sereine et poétique fixa une norme pour les siècles à venir.



Port le matin (1635-1645) Ermitage - St Petersburg



Port de mer au soleil couchant (1639) Musée du Louvre



Statue du Lorrain par Auguste Rodin dans le jardin du musée Rodin

Claude GELEE a connu un immense succès de son vivant, avec des commandes qui ont affluées de toute l'Europe, émanant de l'aristocratie mais aussi des rois et du pape.

Aujourd'hui, ses œuvres sont visibles dans tous les grands musées du monde : Paris, New-York, Londres, Madrid, Tokyo, St Petersburg, Rome, Naples, Bruxelles, etc...

Il a été le premier artiste à placer le soleil au centre de l'œuvre. Cette lumière, les ciels et l'eau ont inspirés au 19^e siècle William Turner qui nimba ses paysages anglais de la lumière d'Italie ! On dit qu'il aurait éclaté en sanglots, la 1^{ère} fois qu'il a vu un tableau de son éminent prédécesseur....

Vous pourrez admirer une œuvre de Claude Gellée au Musée des Beaux Art de Nancy et voir un deuxième exemplaire du bronze de Rodin, au parc de la Pépinière de Nancy.

Etat civil

Naissance

Evan Noël né le 9 mars 2019
Olivia Adam née le 12 mars 2019
Léon Kehl né le 23 avril 2019

PACS

Cathy Fuhrmann et Eric Annezer
pacsés le 22 mars 2019

Mariage

Mireille Lapellegerie et Philippe Florquin
mariés le 9 mai 2019

Décès

Alain Matern décédé le 25 mars 2019
Jean Bergossi décédé le 3 avril 2019



Garde des médecins
Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire
Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)
Tél : 03 87 56 46 46
7 j/7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières - 57070 Metz

STOP INFO.

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.
Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



www.argancy.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition pour avoir toutes les informations dont vous avez besoin, en temps réel.
N'hésitez-pas à le consulter.



Manifestations du trimestre

Juillet

13	Feu d'artifice - Ennery	Municipalité
24	Don du sang Montrequienne	Donneurs de sang Rive Droite
27-28	Fête patronale	US Argancy

Août

15	Tournoi bouquet garni	Argancy Pétanque
----	-----------------------	------------------

Septembre

15	24 ^e Albertus Cup	CYVM
23	Don du sang Ay/Moselle	Donneurs de sang Rive Droite
28-29	Coupe de la mirabelle	CYVM

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès

57640 ARGANCY

Tél : 03 87 77 83 21

Fax : 03 87 77 72 70

mairie.argancy@wanadoo.fr

www.argancy.fr

